

Ce profil fournit des renseignements utiles sur le contexte commercial qui règne actuellement aux Philippines. Il est conçu pour aider les entreprises à faire des affaires et à conclure des ententes bancaires efficaces. Il s'agit d'une série de profils sur des pays du monde entier.



Services bancaires mondiaux

Profil des Philippines

Table des matières

Ce qu'il faut savoir	2
Types de structure d'entreprise	2
Ouverture et exploitation de comptes bancaires	3
Instruments de paiement et de recouvrement	3
Obligations de déclaration de la banque centrale	4
Ententes et contrôle des changes	5
Gestion de trésorerie et des liquidités	5
Fiscalité	6

RBC Banque Royale®



Ce qu'il faut savoir

Langues officielles

- › Tagalog
- › Anglais

Devise

- › Peso (PHP)

Jours fériés

2010	
janvier	1 ^{er}
février	25
avril	1 ^{er} , 2 et 9
mai	1 ^{er} et 10
juin	12 et 24
août	23 et 30
septembre	11
novembre	1 ^{er} et 29
décembre	27, 30 et 31

Source : www.goodbusinessday.com.

Types de structure d'entreprise

Il existe plusieurs structures d'entreprise en vertu du droit philippin. Certaines structures nécessitent le versement d'un capital-actions pour que l'entreprise puisse être créée. Une institution financière doit détenir le capital-actions versé dans un compte à accès restreint jusqu'à la création juridique de l'entreprise.

La plupart des entreprises à responsabilité limitée sont des sociétés par actions créées par des « fondateurs » (entre cinq et quinze), qui doivent détenir au moins une action dans l'entreprise. Les actionnaires de sociétés par actions peuvent recevoir des dividendes ou des bénéfices excédentaires en fonction de leur participation. Les sociétés par actions aux Philippines doivent verser un capital-actions minimal de 5 000 PHP au moment de la constitution en société. Les sociétés à responsabilité limitée peuvent aussi être des sociétés sans capital-actions, qui sont des entreprises sans but lucratif, qui ne versent aucun dividende ou bénéfice excédentaire aux actionnaires. Toute entreprise constituée en société aux Philippines appartenant à des intérêts étrangers à plus de 40 % est considérée comme une entité étrangère.

Société ouverte à responsabilité limitée

Les actions de cette société ne sont pas enregistrées au nom de leurs détenteurs et elles sont cotées en bourse. La responsabilité des actionnaires se limite au montant investi.

Société fermée à responsabilité limitée

Les sociétés fermées sont des entreprises à responsabilité limitée aux Philippines ; les actions sont inscrites au nom des propriétaires et ne sont donc pas cotées en bourse. Les sociétés fermées ne peuvent avoir plus de 20 actionnaires. Les entreprises minières et pétrolières, les bourses, les banques, les compagnies d'assurance, les services publics, les institutions d'enseignement et toutes les entreprises ayant un intérêt public acquis ne peuvent devenir des sociétés fermées aux Philippines.

Société en nom collectif

Dans le cas d'une société en nom collectif, tous les associés sont conjointement et solidairement responsables, de façon illimitée. Il n'y a pas de capital-actions minimal pour ce type de société.

Société en commandite simple

Dans une société en commandite simple, certains associés, dits passifs, ont une responsabilité limitée et ne peuvent exercer de contrôle sur la gestion. Les autres associés sont appelés les commandités et ont une responsabilité illimitée. Une société en commandite n'a pas à verser un capital-actions minimal.

Coopératives

Les coopératives aux Philippines doivent compter au moins quinze membres et le conseil d'administration doit être constitué d'au moins cinq personnes.

Succursales et bureaux de représentation

Les entreprises non philippines ont le droit d'avoir une succursale ou un bureau de représentation aux Philippines. Une succursale en exploitation aux Philippines exerce les activités commerciales d'un siège social et ses revenus doivent provenir d'un pays hôte. Une succursale doit verser un capital minimal de 200 000 USD si elle compte moins de 50 employés directs. Cependant, si elle emploie plus de 50 personnes ou œuvre dans la haute technologie, le capital minimal versé est réduit à 100 000 USD.

Les bureaux de représentation exerçant leurs activités aux Philippines traitent directement avec les clients de la société mère et doivent être totalement subventionnés par le siège social de l'entreprise. Un montant minimal de 30 000 USD doit être versé à l'arrivée pour tous les bureaux de représentation afin de couvrir les frais d'exploitation.

Ouverture et exploitation de comptes bancaires

Résidence

Pour être considérée comme résidente, une entreprise doit être constituée en société ou détenir un permis lui donnant le droit de faire du commerce ou des affaires aux Philippines.

Restrictions sur les comptes en monnaie nationale et en devises

Les résidents peuvent détenir des comptes en devises hors du pays, mais les comptes en monnaie locale des Philippines ne sont pas convertibles en devises.

Les non-résidents sont autorisés à détenir des comptes en devises. Les comptes en monnaie locale sont autorisés mais doivent être provisionnés au moyen de remises à l'entrée en devises, de revenus en monnaie locale ou du produit d'actifs non résidents situés aux Philippines.

Les comptes non résidents en monnaie locale peuvent être convertis en devises mais seulement si les soldes des comptes ont trait au produit en PHP de la cession des placements étrangers entrants enregistrés auprès de la banque centrale et des gains cumulés afférents.

Lutte anti-blanchiment et règles financières anti-terroristes

- › L'identité du titulaire de compte doit être clairement établie en vertu des procédures d'ouverture de compte. En 2007, la banque centrale a émis une circulaire afin d'informer le public que les nouveaux clients devaient présenter l'original et soumettre une photocopie d'au moins deux documents d'identité valides avec photo, émis et signés par une autorité officielle.
- › Les institutions financières doivent établir l'identité des personnes effectuant des opérations uniques ou multiples dans un même jour ouvrable totalisant plus de 500 000 PHP et signaler ces opérations dans les cinq jours ouvrables suivants.

Informations fournies par BCL Burton Copeland (www.bcl.com).
Données datant d'août 2009.

Comptes spéciaux requis par la législation locale

Aucun

Taxe à la valeur ajoutée (TVA) sur les services bancaires

Aux termes de la loi philippine, les fournisseurs de services financiers sont assujettis à la TVA selon différents pourcentages des ventes brutes ou du chiffre d'affaires brut.

Instruments de paiement et de recouvrement

Les chèques représentent l'instrument de paiement sans numéraire le plus populaire aux Philippines et leur utilisation augmente tant en valeur qu'en volume, particulièrement pour les paiements au détail. Les virements de fonds électroniques gagnent rapidement en popularité aux Philippines et plusieurs entreprises utilisent maintenant ce mode de paiement, plutôt que les chèques, pour verser les salaires et faire les paiements d'impôt et de sécurité sociale. Tant les chèques que les virements de fonds électroniques sont utilisés pour les opérations interentreprises.

Les débits directs sont couramment offerts aux Philippines. Au cours des dernières années, ils ont gagné en popularité auprès des consommateurs qui font des paiements réguliers de valeur peu élevée, par exemple pour payer les factures de services publics.

Les cartes de paiement, particulièrement les cartes de crédit, sont de plus en plus utilisées pour les paiements de consommation au détail. La plupart des cartes de débit aux Philippines sont des cartes de GAB liées à des comptes de dépôt. Un réseau de terminaux de point de vente (PV) permet aux titulaires de cartes GAB de faire des achats directs au moyen de ces cartes.

L'argent électronique gagne rapidement en popularité pour les paiements de consommation. En plus d'être utilisé pour l'achat de biens et de services, l'argent électronique aux Philippines peut servir au virement de fonds électroniques et au retrait de fonds. À cette fin, les instruments en argent électronique les plus couramment utilisés sont les cartes de paiement, les portefeuilles électroniques sur cellulaire et les cartes à valeur stockée. La limite de chargement maximale pour les instruments sous forme d'argent électronique aux Philippines est fixée à 100 000 PHP.

Paiements internationaux

Les paiements internationaux, y compris les paiements en devises et les paiements à destination et en provenance des Philippines, sont traités au moyen des arrangements traditionnels avec les correspondants bancaires.

Heures de traitement des paiements

Traitement des opérations (libellées en PHP)	Règles d'établissement de dates de valeur	Heure(s) limite(s) en heure des Philippines (HP)
Virements urgents de valeur élevée (nationaux)	Règlement en temps réel à finalité immédiate	17:45 HP
Paiements nationaux de valeur peu élevée	Les paiements sont réglés le jour suivant.	16:00 HP
Paiements par chèque	Les chèques codés MICR sont réglés le même jour. Les autres chèques sont réglés dans les trois jours s'ils sont compensés dans la grande région de Manille ou dans les sept jours s'ils sont compensés dans d'autres centres de compensation régionaux.	17:00 HP

Obligations de déclaration de la banque centrale

Les données sur la balance des paiements sont déclarées tous les trimestres et doivent inclure toutes les opérations entre résidents et non-résidents. Les opérations par ou à des résidents sur des comptes détenus à l'étranger doivent également être signalées.

La banque centrale des Philippines, Bangko Sentral ng Pilipinas (BSP), effectue également une enquête mensuelle sur les opérations transfrontalières. Ce rapport renferme les opérations de résidents à des non-résidents, notamment les opérations réglées par l'intermédiaire de comptes de résidents à l'étranger. Cette information doit être transmise à la BSP 22 jours après la fin du mois de référence.

La BSP effectue également une enquête trimestrielle sur les investissements directs étrangers et une enquête annuelle sur les investissements de portefeuille coordonnés.

Ententes et contrôle des changes

Le contrôle des changes aux Philippines est géré par la BSP. Les règles sur les comptes courants et les comptes de capital sont regroupées dans la circulaire 1389 de 1993 et ses modifications.

Les Philippines ont progressivement déréglementé leur régime de devises au cours des dernières années ; celles-ci peuvent maintenant être négociées à terme par les banques. Cependant, l'approbation de la BSP est requise pour les opérations à terme visant la vente de devises à des non-résidents. Les non-résidents inscrits auprès de la BSP et qui couvrent des investissements étrangers sont exonérés de cette règle.

Toutes les opérations ayant une incidence sur les balances commerciales doivent être effectuées par l'intermédiaire du marché des changes officiel.

L'approbation de la BSP est nécessaire pour toutes les devises dépassant 30 000 USD achetées par des résidents pour des opérations non commerciales (autres que les prêts et investissements étrangers).

L'octroi de prêts en PHP à des non-résidents par des banques est interdit. Les devises achetées auprès du système bancaire national peuvent être utilisées pour rembourser des prêts et des placements étrangers enregistrés auprès de la BSP. Il est interdit d'utiliser la monnaie locale pour les paiements et réceptions internationaux, sauf pour les importations et exportations à destination et en provenance des pays de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE)*.

* L'ANASE est une association économique, politique et socioculturelle dont les membres fondateurs sont l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, Singapour et la Thaïlande ; d'autres pays du Sud-Est asiatique ont joint les rangs de cette association par la suite.

Le paiement et le règlement transfrontalier d'opérations en capital en monnaie nationale dépassant l'équivalent de 10 000 PHP sont interdits. L'inscription auprès de la BSP est nécessaire pour les investissements directs sortants dépassant 30 millions USD dans une année, si les devises doivent être achetées à partir du système bancaire national.

Gestion de trésorerie et des liquidités

En raison des restrictions sur les virements transfrontaliers, il est difficile d'inclure les entités philippines dans une structure de gestion de trésorerie ou de liquidités internationale.

Centralisation de trésorerie réelle

La centralisation de trésorerie réelle est un des services offerts par toutes les grandes banques philippines et internationales. Les entreprises résidentes et non résidentes peuvent participer à cette structure, bien que les restrictions sur les déclarations relatives à la balance des paiements s'appliquent.

Les restrictions sur les virements transfrontaliers limitent les structures de centralisation de trésorerie réelle transfrontalières aux Philippines.

Centralisation de trésorerie notionnelle

Comme les découverts ne sont pas permis aux Philippines, la centralisation de trésorerie notionnelle n'est pas offerte aux résidents et aux non-résidents.

Placement à court terme

Instruments bancaires

Les comptes courants portant intérêt sont généralement offerts aux Philippines. Les banques proposent des dépôts à terme dans différentes devises pour des durées de 30 jours à un an.

Instruments non bancaires

Certaines entreprises philippines émettent des effets de commerce, avec différentes échéances.

Le gouvernement philippin fait l'adjudication de bons du Trésor pour des périodes de 91, 182 et 364 jours un lundi sur deux. Les fonds du marché monétaire sont également offerts.

Crédit à court terme

Banque

Les facilités de découvert traditionnelles sont interdites aux Philippines. Cependant, certaines banques offrent des marges de crédit à court terme.

Institution financière non bancaire

Les papiers commerciaux sont émis par les entreprises et sont habituellement considérés comme un mode de placement sûr. Il existe aussi un marché secondaire actif.

Les ententes de rachat sont également courantes aux Philippines.

Fiscalité

Fiscalité des sociétés

- › Le taux d'imposition sur le revenu correspond à 30 % du revenu imposable d'une entreprise.
- › Les sociétés philippines sont imposées sur leur revenu à travers le monde.
- › Les entreprises étrangères résidentes et les succursales d'entreprises étrangères sont imposées sur leur revenu provenant des Philippines.
- › Peu importe qu'une entreprise appartienne à des intérêts étrangers ou philippins, elle est assujettie à un impôt minimal sur le revenu des sociétés (IMRS) de 2 % sur son revenu brut à partir de sa quatrième année d'activités. L'IMRS excédentaire payé en sus du taux d'imposition des sociétés normal est reporté prospectivement et peut être soustrait de l'impôt sur le revenu normal pendant les trois années d'imposition suivantes.
- › Les pertes fiscales peuvent être reportées prospectivement sur les trois années d'imposition consécutives suivant immédiatement l'année de la perte, à condition qu'il n'y ait pas de changement de propriété important dans l'entreprise.

Décisions anticipées en matière de fiscalité

- › Il est possible de demander des décisions anticipées en matière de fiscalité, sauf pour le prix de transfert et pour certaines opérations pour lesquelles les autorités fiscales ont décrété que de telles demandes n'étaient pas autorisées.

Retenue d'impôt (sous réserve des conventions fiscales et d'autres exemptions)

- › Les remises de bénéfices des succursales au siège social sont assujetties à un impôt sur la remise des bénéfices de 15 %.

Destinataire du paiement	Intérêt	Dividendes	Redevances	Autres revenus
Sociétés résidentes	Néant*	Néant	20 %	De 1 à 15 %**
Sociétés non résidentes [†]	20 %	30 %	30 %	–

* Sauf l'intérêt provenant des dépôts bancaires et des prêts en devises accordés par les banques dépositaires. ** Le taux de retenue d'impôt sur les autres paiements de revenu se situe entre 1 % et 15 %. [†] Un taux d'imposition préférentiel peut être offert aux termes des conventions fiscales applicables.

Impôt sur les gains en capital

- › Les pertes en capital peuvent être utilisées uniquement pour compenser les gains en capital.
- › Un impôt final est prélevé sur les gains en capital nets réalisés durant l'année d'imposition et provenant de la vente, du troc, de l'échange ou de tout autre type de cession d'actions dans une entreprise nationale, sauf les actions vendues ou cédées par l'intermédiaire de la bourse aux taux suivants :

- › gain inférieur ou égal à 100 000 PHP, 5 % ; et
- › gain dépassant 100 000 PHP, 10 %.
- › Un impôt final de 6 % fondé sur le prix de vente brut ou la juste valeur marchande courante, selon le montant le plus élevé, est prélevé sur les gains en capital présumés avoir été réalisés au moyen de la vente, de l'échange ou de tout autre type de cession de biens immobiliers situés aux Philippines, catégorisés comme des actifs en capital, y compris les ventes de type *pacto de retro* et les autres formes de ventes conditionnelles, par des particuliers (incluant les successions et les fiducies).

Droits de timbre

- › Des droits de timbre (DT) sont prélevés sur les instruments financiers, notamment les actions, les obligations, les baux, les conventions de vente, les conventions de prêt, les débiteures, les titres de créance, les chèques bancaires, les récépissés d'entrepôt, les connaissements, les lettres de crédit, les hypothèques, les procurations et les polices d'assurance.
- › La déclaration relative aux DT doit être déposée dans les dix jours suivant la fin du mois pendant lequel le document visé a été fait, signé, émis, accepté ou viré, et le droit de timbre doit être payé au moment du dépôt de la déclaration.
- › La déclaration doit être déposée auprès de l'agent bancaire autorisé dans le territoire du bureau de district du revenu ayant juridiction sur la résidence ou le lieu d'affaires principal du contribuable, et les droits exigibles doivent être payés par l'intermédiaire de cette personne. Dans les emplacements où il n'y a pas d'agent bancaire autorisé, la déclaration doit être déposée auprès de l'agent de perception du district d'impôt ou du trésorier dûment autorisé de la ville ou de la municipalité dans laquelle le contribuable a sa résidence légale ou son lieu d'affaires principal.

Capitalisation restreinte

- › Il n'y a pas de règles de capitalisation restreinte officielle.

Prix de transfert

- › Un projet de réglementation a été mis de l'avant aux Philippines en ce qui a trait aux règles de transfert, mais rien n'a encore été publié. En attendant la publication des règles sur le prix de transfert, le bureau d'impôt adhère aux lignes directrices sur le prix de transfert de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Taxes de vente/TVA

- › Une TVA générale de 12 % est prélevée sur tous les biens et services (y compris les importations) des vendeurs dont les ventes dépassent 1,5 million PHP par année.
- › Toute personne devant payer la TVA doit produire une déclaration trimestrielle sur le montant de son chiffre d'affaires brut ou de ses ventes brutes durant le trimestre dans les 25 jours suivant la fin du trimestre imposable, en utilisant à cette fin la dernière version de la déclaration de TVA trimestrielle. Par « trimestre imposable » on entend le trimestre synchronisé au trimestre de l'impôt sur le revenu du contribuable (c'est-à-dire le trimestre civil ou d'exercice).
- › Les montants figurant dans les déclarations de TVA mensuelles pour les deux premiers mois du trimestre doivent être inclus dans la déclaration de TVA trimestrielle, qui traduit les chiffres cumulatifs du trimestre imposable. Cependant, les paiements dans les déclarations de TVA mensuelles sont crédités dans la déclaration TVA trimestrielle afin d'obtenir la TVA nette payable ou la taxe sur intrants excédentaire/le trop-perçu à la fin d'un trimestre.
- › Les déclarations de TVA mensuelles (formule BIR 2550M) des contribuables doivent être déposées et les taxes doivent être payées au plus tard 20 jours suivant la fin du mois, que les montants payables soient faibles ou élevés. Les paiements de TVA sont perçus mensuellement.
- › Les entreprises non assujetties à la TVA parce que leurs ventes annuelles se chiffrent à 1,5 million PHP ou moins sont assujetties à une taxe de vente de 3 %.
- › Les fournisseurs de services financiers sont assujettis à cette taxe selon différents pourcentages des ventes brutes ou du chiffre d'affaires brut (impôt sur le chiffre d'affaires brut).
- › Des taxes d'accises sur différents biens, y compris les produits de l'alcool et du tabac, les voitures et l'essence, sont prélevées.

Impôts sur les salaires et sécurité sociale

- › Des sommes sont déduites afin de couvrir le système de sécurité sociale, l'assurance maladie et le fonds commun de développement domiciliaire.

Rapport préparé en septembre 2009.

Accédez aux marchés mondiaux en toute confiance.

Tirez profit de notre expertise et de notre portée internationale. En vous appuyant sur votre équipe RBC® comme point de contact unique au Canada, vous pouvez accéder aux marchés mondiaux en toute confiance.

Pour obtenir des précisions sur nos ressources mondiales et sur la façon dont nous pouvons vous aider :

- Composez le 1-800 ROYAL® 2-0 (1 800 769-2520) pour joindre le Centre d'affaires RBC Banque Royale® de votre région.
- Visitez le rbcbanqueroyale.com/capsurlemonde pour trouver le conseiller le plus près.

**RBC Banque Royale®**

Le matériel présenté par la Banque Royale du Canada (RBC) et son fournisseur d'information attitré sur ce site Web ou dans le présent document en format imprimé (les « renseignements ») ne doit pas être considéré comme une source de conseils sur un sujet particulier. Aucun lecteur ne doit prendre de décisions fondées sur le matériel présenté dans le présent document par RBC, son fournisseur d'information attitré et ses fournisseurs tiers sans tenir compte des conseils professionnels appropriés. RBC et son fournisseur d'information attitré se dégagent expressément de toute responsabilité à l'égard de toute personne relativement à toute chose et aux conséquences de toute chose effectuée ou omise par cette personne concernant les renseignements contenus dans le présent document. Les renseignements sont assujettis à de fréquents changements, sans préavis. RBC et son fournisseur d'information attitré ne fournissent aucune garantie, expresse ou implicite quant aux renseignements, et désavouent toute garantie spécifique touchant leur qualité marchande ou leur convenance à une fin particulière. RBC et son fournisseur d'information attitré ne garantissent pas que les renseignements figurant sur les sites mentionnés ou les sites accessibles au moyen d'hyperliens soient exhaustifs ni sans erreur et se dégagent expressément de toute responsabilité à l'égard de toute personne pour toute perte ou tout préjudice quel qu'il soit, causé par des erreurs ou des omissions dans les données, que ces erreurs ou omissions soient le résultat d'une négligence, d'un accident, de la qualité, du rendement du site Web ou de toute autre cause. Tous droits réservés. Le matériel présenté par RBC (y compris les renseignements), son fournisseur d'information attitré et ses fournisseurs tiers ne peut être ni reproduit, ni sauvegardé dans un système électronique, ni transmis, en totalité ou en partie, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit : reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement ou autrement, sans le consentement préalable écrit de RBC et de son fournisseur d'information attitré.

Tous droits réservés. Le matériel présenté par RBC, son fournisseur d'information attitré et ses fournisseurs tiers ne peut être ni reproduit, ni sauvegardé dans un système électronique, ni transmis, en totalité ou en partie, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit : reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement ou autrement, sans le consentement préalable écrit de RBC et de son fournisseur d'information attitré.

® Marques déposées de la Banque Royale du Canada. RBC et Banque Royale sont des marques déposées de la Banque Royale du Canada.

© Banque Royale du Canada, 2010.